



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Vietnam

Question écrite n° 4207

Texte de la question

Mme Laurence Abeille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la liberté d'expression au Vietnam. Début août, la mère d'une célèbre *blogueuse*, qui devait être jugée pour propagande contre l'État, s'est immolée par le feu. Cet événement a entraîné un report du procès. En détention depuis septembre 2011, la prévenue avait dénoncé la corruption du système juridique vietnamien. Elle devait être jugée aux côtés de deux autres *blogueurs*, dont l'un abordait les questions sensibles au Vietnam des disputes territoriales avec la Chine. Les trois *blogueurs*, qui risquent vingt ans de prison, avaient été arrêtés notamment après la publication d'articles politiques sur le site interdit du "Club des journalistes libres" du Vietnam. De nombreux *blogueurs* seraient en détention au Vietnam, ainsi que des militants catholiques qui seraient victimes de discrimination dans un pays majoritairement bouddhiste. Elle souhaiterait connaître les actions entreprises par le réseau consulaire français et par le ministère des affaires étrangères concernant les atteintes à la liberté de la presse et à la liberté religieuse au Vietnam.

Texte de la réponse

Le ministère des Affaires étrangères suit avec la plus grande attention le cas de Mme Ta Phong Tan qui doit être jugée dans le cadre du procès de trois blogueurs appartenant au « club des journalistes libres ». Tous trois sont poursuivis sur la base de l'article 88 du code pénal vietnamien, qui punit le crime de « propagande contre l'Etat ». Ce cas n'est pas isolé. L'affaire du club des journalistes libres fait suite à une série de condamnations récentes pour délit d'opinion au Viêt Nam. A cela s'ajoutent de nombreuses violations des droits des personnes appartenant à des communautés religieuses. La France est très attentive aux atteintes à la liberté d'expression et d'opinion, ainsi qu'aux atteintes à la liberté de religion ou de conviction. Elle appelle ainsi régulièrement les autorités vietnamiennes à respecter ces libertés conformément à leurs engagements internationaux, en particulier au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La France évoque régulièrement la question des droits de l'Homme dans le cadre de ses échanges bilatéraux avec le Viêt Nam. Elle veille également à ce que le dialogue entre le Viêt Nam et l'Union européenne, dont la prochaine session aura lieu les 25 et 26 octobre à Bruxelles, soit l'occasion de rappeler ses préoccupations. Tant les services du ministère des Affaires étrangères que l'ambassade de France à Hanoi sont mobilisés pour suivre avec vigilance l'évolution de la situation des droits de l'Homme au Viêt Nam.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4207

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4925

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5525